Décembre 2005 n°1

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation » : c'est en s'appuyant sur ce principe que la loi sur l'eau de 1992 a créé les Commissions Locales de l'Eau (CLE), chargées d'élaborer les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Reconquérir ou préserver la qualité de l'eau, prévoir des approvisionnements suffisants, respecter les milieux aquatiques, voilà les grands objectifs du SAGE. Après plus de 2 ans de travail, l'état des lieux – diagnostic a été adopté en mai 2005. S'appuyant sur ce socle solide, les travaux de la CLE se poursuivent... Les réflexions s'engagent pour définir des orientations relatives au devenir de notre « bassin » de l'Est Lyonnais.

La concertation et la mobilisation des acteurs et responsables de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire que vous êtes sont les clés de la réussite du SAGE. Votre présence et votre implication sont indispensables pour créer les conditions d'un vrai débat et pour aboutir à un projet partagé par tous.

C'est avec ce souci de mobiliser le plus grand nombre que la Lettre du SAGE a été conçue. En voici le premier numéro. Ce bulletin sera diffusé 2 ou 3 fois par an. Il permettra à chacun d'être informé régulièrement de l'avancement du SAGE et, pour les acteurs les plus impliqués dans la démarche, de disposer d'un relais de leur travail.

Le SAGE est une chance pour nous de garantir et planifier le développement durable de notre territoire. Ne la laissons pas passer!

Raymond DURAND
Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais
Vice-président du Conseil général
du Rhône



Rappel:

qu'est-ce qu'un SAGE?

- > Un outil de planification de la ressource en eau, à horizon 10-15 ans : il doit concilier les différents usages de l'eau dans un cadre respectueux des milieux naturels et de l'environnement.
- > Une concertation de tous les acteurs de l'eau au sein de la CLE, pour porter et élaborer une œuvre collective acceptée par tous.
- > Un travail à l'échelle d'un territoire cohérent vis-à-vis de la ressource en eau.
- > Un document d'une réelle portée juridique.

Les grandes séquences de l'élaboration du SAGE

L'état des lieux – diagnostic est une phase d'expertise globale des milieux et usages, fondée sur une collecte complète et structurée des informations.

Elle est à la base du processus de réflexion engagé par le SAGE. Le diagnostic apporte une vision synthétique de l'état de la ressource en exposant les enjeux, atouts et contraintes du bassin.

L'étape **tendances et scénarios** aboutit, à partir de l'analyse des évolutions et tendances des milieux et des usages, et de la prise en compte des projets en cours, à l'établissement de scénarios contrastés relatifs au devenir du bassin.

De cette étape découle le **choix d'une stratégie** collective, déclinée en objectifs à atteindre pour le fonctionnement des milieux et usages de l'eau

Produits du SAGE: les objectifs sont traduits en actions concrètes nécessaires à la mise en œuvre du SAGE.

Sommaire

p.2: l'avancement du SAGE

p.5 : le développement urbain dans l'Est Lyonnais

p.8: inf'eau



La CLE valide l'état des lieux

- diagnostic

L'état des lieux – diagnostic du SAGE a été voté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 19 mai 2005. Cette phase s'est déroulée pendant plus de 2 ans, au cours desquels la CLE s'est réunie 5 fois, le Bureau de CLE 6 fois et les commissions thématiques 11 fois. Le document d'état des lieux – diagnostic et son atlas identifient les interactions entre les différents usages de l'eau et les milieux aquatiques dans l'Est Lyonnais. Il constitue désormais un socle pour la suite de l'élaboration du SAGE, et met en avant 3 grands objectifs pour l'Est Lyonnais :

- la reconquête de la qualité des eaux souterraines,
- la gestion durable de la ressource en eau souterraine,
- la gestion des milieux aquatiques superficiels : qualité des cours d'eau, zones humides, inondations.

La CLE travaille à présent sur les préconisations à envisager pour répondre à ces 3 objectifs.

L'élaboration du SAGE devrait s'achever en 2007. Une consultation du public précédera alors sa mise en œuvre

Les enseignements de l'état des lieux – diagnostic

L'état des lieux – diagnostic a permis de faire le point sur l'état de la connaissance sur la ressource en eau de l'Est Lyonnais, les milieux aquatiques ainsi que les usages et usagers de l'eau.

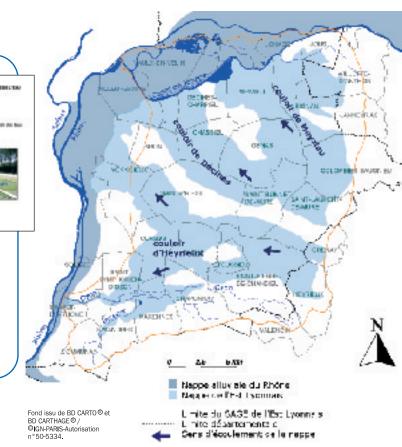
Cette démarche de réflexion a été également l'occasion d'organiser la mobilisation des acteurs du territoire de l'Est Lyonnais, et de faire connaître progressivement le SAGE et la légitimité de la CLE.

Certains des principaux enseignements de l'état des lieux diagnostic sont abordés ci-après.

Un petit peu d'hydrogéologie...

Communément appelée nappe ou aquifère, l'eau souterraine est contenue dans les pores des matériaux qui forment les couches géologiques du sous-sol. Elle circule dans les vides laissés entre chaque grain de sable ou de gravier.

La nappe de l'Est Lyonnais est formée dans son ensemble de 3 couloirs où elle s'écoule de façon privilégiée : ils sont appelés couloirs fluvio-glaciaires de Meyzieu, Décines et Heyrieux. L'eau y circule suivant une direction générale Sud-Est / Nord-Ouest, et trouve son exutoire dans la nappe alluviale du Rhône, un peu à la manière d'une rivière se jetant dans une autre. Elle contribue également à soutenir le débit de la rivière Ozon et de ses affluents : dans ce secteur, eau souterraine et eau superficielle sont particulièrement liées.



La nappe de l'Est Lyonnais est alimentée principalement par la pluie, qui en tombant s'infiltre dans le sol.

Une autre nappe, dite de la molasse, est située sous la nappe de l'Est Lyonnais. Son étendue dépasse largement les limites du périmètre du SAGE, mais dans l'Est Lyonnais, elle est presque intégralement captive et l'eau y circule très lentement. Son sens d'écoulement est très proche de celui des couloirs fluvio-glaciaires. Il semble que cette nappe soit très peu réalimentée dans le territoire du SAGE.

Des eaux souterraines polluées

Du fait de sa vulnérabilité et des pressions liées aux activités humaines, la nappe de l'Est Lyonnais est touchée :

- par une pollution généralisée aux nitrates (teneurs supérieures à 25 mg/l voire même supérieures à 50 mg/l dans certains secteurs);
- par une pollution aux solvants chlorés, significative d'un « bruit de fond » des zones urbanisées (quelques µg/l), et à des concentrations plus importantes (supérieures à 10 µg/l) au niveau des grandes zones industrielles.

La nappe de la molasse semble globalement de bonne qualité, bien qu'on manque encore à l'heure actuelle de données analytiques.



Des aquifères sollicités par de multiples usages

La nappe de l'Est Lyonnais est très sollicitée : près de 22 millions de m³ sont prélevés chaque année, consacrés pour 45% aux usages agricoles, 43% à l'industrie, 12% à l'alimentation en eau potable. Depuis 1995, le niveau de la nappe ne présente pas d'évolution significative à la baisse à l'échelle annuelle. Toutefois, localement,

on observe de fortes variations saisonnières et des répartitions d'usages déséquilibrées par rapport à l'usage patrimonial eau potable. La nappe du Rhône est le siège des champs captants d'alimentation en eau potable du Grand Lyon. Elle constitue également l'exutoire des couloirs de Décines et Meyzieu. La



Un captage du SMHAR à Genas Azieu

nappe de la molasse est encore peu sollicitée (1 million de m³/an), mais les prélèvements qui y sont effectués concernent uniquement des usages industriels et agricoles.

L'alimentation en eau potable

La situation de l'alimentation en eau potable est aujourd'hui globalement satisfaisante : la ressource est mobilisée en quantité

suffisante et les structures de distribution permettent de fournir une eau qui respecte les normes de qualité (ex : dilution des éventuelles pollutions par mélanges d'eau). Toutefois, cette situation ne doit pas masquer la vulnérabilité importante de la ressource face aux pollutions diverses, le manque de ressources



Les pompes du captage d'eau potable de Corbas - Romanettes

de substitution, et d'une façon générale, la difficulté de conserver les captages existants face aux pressions anthropiques croissantes.

Une articulation essentielle : gestion de l'eau et aménagement du territoire

L'Est Lyonnais est un territoire marqué par une forte urbanisation, en imbrication avec d'importants pôles d'activités industrielles et des infrastructures de transport denses. Dans ce contexte, d'autant plus délicat que les nappes souffrent d'un manque de visibilité, le SAGE ne peut pas se permettre de ne parler que d'eau... Il doit gérer la contradiction entre :

- un développement économique et une urbanisation qui consomment de l'espace, nécessitent des ressources en eau et génèrent des rejets,
- et un enjeu patrimonial d'alimentation en eau potable qui passe par une maîtrise des prélèvements et rejets et par une préservation de l'espace.

La concertation devra notamment s'organiser autour d'une réflexion sur la place d'une agriculture périurbaine dans l'Est Lyonnais.

Les études complémentaires menées en 2004

Quatre études techniques ont été menées dans le cadre de la phase d'état des lieux afin de compléter la connaissance du territoire du SAGE. Elles ont permis :

- > d'évaluer la qualité et la quantité des eaux souterraines de l'Est Lyonnais, et d'initier la mise en place d'un réseau de suivi des nappes.
- > de construire un outil informatique de modélisation du fonctionnement des nappes : il constitue une aide précieuse à la gestion des eaux souterraines, car il permet par exemple de simuler l'impact d'un nouveau prélèvement ou d'une pollution.
- > d'affiner l'identification des sources potentielles et des risques de pollution de la nappe.
- > d'acquérir des informations sur la nappe de la molasse.

Les solvants chlorés

Ils n'existent pas à l'état naturel et certains sont classifiés comme cancérigènes. Ils sont produits et utilisés par l'activité industrielle, mais ils sont aussi émis par les pressings, les garages, les décharges, etc.

Quelques caractéristiques de ces éléments :

- > Une densité plus forte que celle de l'eau, d'où une tendance à migrer vers le fond des aquifères.
- > Une forte persistance dans les sous-sols.
- > L'éventualité d'un passage au travers de structures minéralogiques type béton.
- > La possibilité de dégradation en produits plus toxiques que les produits initiaux.

Le traitement d'eaux polluées par des solvants chlorés est difficile et très coûteux. Les principales substances rencontrées en certains points de la nappe de l'Est Lyonnais sont le tétrachloroéthylène, le trichloroéthylène, le dichloroéthylène et le trichloroéthane.

Les nitrates

Les fuites de nitrates, qui polluent les nappes au moment de leurs périodes d'alimentation, proviennent en majorité d'excès de fertilisation, et de systèmes de culture caractérisés par l'absence de couverture végétale en hiver. Dans les secteurs urbanisés, la pollution peut aussi provenir de défauts de collecte d'eaux usées.

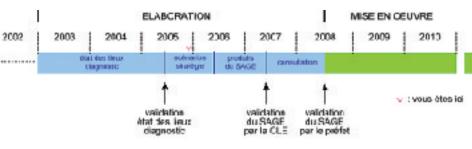


Et maintenant... l'étape " tendances et scénarios "

L'élaboration du SAGE est entrée dans sa phase de définition des scénarios : elle doit permettre à la CLE d'envisager ce qui peut ou doit être fait pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques de l'Est Lyonnais, de chercher des solutions, de passer en revue toutes les possibilités en analysant les objectifs qu'elles permettent d'atteindre...

Au cours de cette phase décisive, la CLE est accompagnée dans son travail, d'un point de vue participatif, technique et économique, par des prestataires qui ont été choisis par le Département du Rhône, maître d'ouvrage.

La méthodologie de concertation mise en œuvre dans cette étape prévoit notamment la réorganisation des commissions thématiques qui travailleront de façon intense en début d'année 2006. Chacun pourra y exprimer ses attentes.



En parallèle, les tendances d'évolution des milieux aquatiques et des usages de l'eau dans l'Est lyonnais sont en cours d'identification. Le travail de la CLE consistera ensuite à proposer des alternatives pour infléchir ces tendances lorsqu'elles apparaissent incompatibles avec la préservation d'une eau en qualité et en quantité suffisantes.

La CLE et le quorum

La CLE du SAGE Est Lyonnais est composée de 48 membres : la moitié d'entre eux sont des élus, le quart sont des représentants des usagers et un autre quart sont des représentants des services de l'État.

Le règlement intérieur de la commission, adopté en séance en décembre 2002, définit les règles permettant d'impliquer au mieux les membres de la CLE, titulaires comme suppléants. Il prévoit en effet un quorum élevé aux 2/3, soit un minimum de 32 votants présents. Les délégations de pouvoir ne comptent pas pour atteindre le quorum. Si un titulaire ne peut se rendre en réunion, il se fait remplacer par son suppléant. C'est pourquoi les informations relatives au SAGE (invitations, comptes-rendus, documents divers...) sont systématiquement transmises de la même façon aux titulaires comme aux suppléants.

La participation en CLE est un témoin de l'intérêt des questions touchant à l'eau et de l'implication des acteurs autour d'enjeux cruciaux, mais le quorum reste très fragile et n'a pas toujours été atteint à toutes les réunions. Rappelons que sans quorum, la commission ne peut délibérer, notamment sur l'adoption du SAGE... Mobilisons-nous pour la CLE ! C'est l'avenir de l'Est Lyonnais et de ses ressources en eau qui se décide dans le SAGE !

> La liste des membres de la CLE et le règlement intérieur sont disponibles sur : www.rhone.fr/sage-est-lyonnais

Le SAGE n'oublie pas les eaux superficielles...

L'Ozon

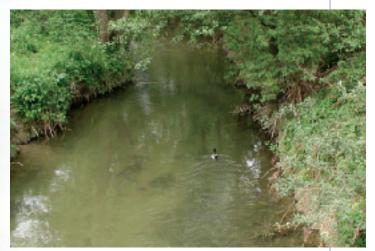
L'Ozon est un cours d'eau de 21,6 km de long, affluent du Rhône, qui s'écoule d'Est en Ouest. Son débit est fortement tributaire de l'aquifère du couloir d'Heyrieux dans toute la partie aval de son bassin versant.

La qualité des eaux de l'Ozon et de ses affluents est moyenne à médiocre vis-à-vis des nitrates et de l'hydrobiologie. Toutefois, par rapport au dernier bilan de qualité des eaux de 1997, la qualité physicochimique générale montre une tendance à l'amélioration.

Des épisodes de crues lors des 20 dernières années ont montré que la gestion des inondations est une préoccupation locale non négligeable. Les secteurs les plus vulnérables se situent en aval du bassin versant, sur les communes de St-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres.

Le val d'Ozon recèle une zone humide, à cheval sur les communes de Marennes, Simandres et St-Symphorien, qui constitue l'unique marais du Sud-Est du département du Rhône. Ce marais ne fait actuellement l'objet d'aucun plan de gestion et est menacé en certains endroits par l'urbanisation et les remblaiements.

Autant de problématiques que le SAGE devra aborder...



L'Ozon à Sérézin-du-Rhône

Dossier: Le développement Urbain dans l'Est Lyonnais

Un contexte bien connu...

Du fait d'une topographie peu contraignante, la plaine de l'Est Lyonnais a connu depuis le début du XXème siècle une forte urbanisation liée à l'expansion de la ville-centre et aux activités industrielles qui s'y sont implantées. Le résidentiel s'est d'abord fixé sur les communes dites de 1ère couronne (Vénissieux, Bron, Vaulx-en-Velin). La croissance urbaine, facilitée par les moyens de communication, englobe aujourd'hui les communes de 2ème couronne (Décines-Charpieu, Chassieu, St-Priest, Corbas) et de 3ème couronne (Mions, Jonage, Chaponnay...). Cette évolution, phénomène classique de péri-urbanisation, a fini par transformer des communes essentiellement rurales en banlieues résidentielles et industrielles, mais où l'activité agricole reste encore très présente.

Les enjeux en terme d'environnement, de ressource en eau, de cadre de vie, d'urbanisation et de développement économique sont multiples et particulièrement complexes pour ce territoire.

En quoi le SAGE est-il concerné?

L'action de l'homme pour urbaniser, pour aménager le territoire, peut avoir des impacts parfois insuffisamment évalués sur les milieux aquatiques et poser à plus ou moins long terme des problèmes inattendus.

Le développement de l'urbanisation représente un risque tout particulièrement pour les zones les plus vulnérables que sont les couloirs fluvio-glaciaires de la nappe de l'Est Lyonnais, et les zones inondables (aval du bassin de l'Ozon notamment). Le développement futur, urbain et surtout industriel, visible sur la carte ci-contre, est notable pour certaines zones des couloirs de la nappe:

- couloir de Meyzieu : plate-forme aéroportuaire de St-Exupéry, extension ZI Meyzieu;
- couloir de Décines : extension ZI St-Priest et Chassieu ;
- couloir d'Heyrieux (digitation nord) : extension ZI Corbas-Mions. Ces développements sont prévus principalement sur des zones actuellement agricoles, qui subiront donc un changement d'usage et donc de pressions polluantes.

Quelles compétences pour le SAGE en matière d'occupation du sol?

Le SAGE s'impose aux documents d'urbanisme (SCOT et PLU) : cf. "Le point sur... la DCE " en page 8.

Il peut donc concrètement faire en sorte que soit prise en compte la protection de la ressource dans ces documents (ex : urbanisation sous certaines conditions en fonction de la vulnérabilité des secteurs...).

Laissons parler quelques acteurs du SAGE...

" Même si des zones naturelles pures et dures sont réservées via un PLU, une pression urbaine suffisamment forte poussera à un changement d'orientation pour l'occupation du sol de ces zones. Le fait économique est bien supérieur au bon vouloir des élus pour établir des documents d'urbanisme équilibrés. "

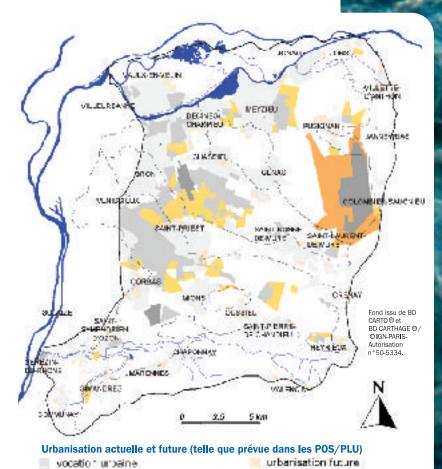
Rémy PETIOT, Collectif d'Associations de l'Est Lyonnais, membre suppléant de la CLE.

" Une des propositions du SCOT, c'est de considérer les espaces naturels et agricoles comme des infrastructures. Et les infrastructures nécessitent des investissements et génèrent des coûts de fonctionnement. "

Jean CHAPGIER, Direction de l'Eau du Grand Lyon, membre des groupes de travail technique du SAGE.

Pusignan: la ZI, la RD517 et au loin, l'aéroport de Lyon St Exupéry





industrie fature

centour des couloirs de l'Est Lyonnais.

périmètre du SAGE

extension aeroport St Drupéry

" L'agriculture n'est pas la plus mauvaise utilisation du sol comparativement aux activités industrielles, à l'urbain et aux infrastructures de transport. Le SAGE peut imposer le maintien de territoires agricoles. De l'espace pourrait aussi être alloué à d'autres modes d'occupation du sol, mais on ne fera pas une réserve type Mercantour dans l'Est Lyonnais! "

vocation industrialla

infrastructures (hors routes et fer)

Louis GARIN, Chambre d'Agriculture du Rhône, membre suppléant de la CLE.

"Le véritable défi de l'Est Lyonnais, c'est maintenir une agriculture qui respecte un certain nombre de pratiques, de façon à garantir une ressource en eau en qualité et en quantité suffisantes. '

Catherine MARCELLIN, Coordinatrice de la Mission Inter-Services de l'Eau, DDAF du Rhône, membre titulaire de la CLE.

" En matière d'urbanisme, on travaille à long terme, sur 30 ans. En conciliant développement économique et environnement, il faut être capable d'assurer une sécurité suffisante vis-à-vis des ressources en eau. Faire prendre en considération les couloirs de la nappe, de manière efficace, serait déjà un grand pas. Les zonages d'urbanisme peuvent permettre d'interdire des entreprises à risque sur les couloirs, ou d'organiser judicieusement des regroupements d'entreprises dont les eaux pluviales seraient évacuées par un bassin de rétention entretenu par la collectivité... "

Michel FORISSIER, Maire de Meyzieu, membre titulaire de la CLE.



Le SCOT

de l'Agglomération lyonnaise

La loi du 13 décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbains (dite loi SRU), remplace les schémas directeurs d'aménagement par les schémas de cohérence territoriale (SCOT). Le SCOT est un document intercommunal cadre coordonnant les différentes politiques publiques : urbanisme, transports, commerce, santé, éducation... Il est plus ambitieux que le schéma directeur. Il ne fait pas qu'organiser la destination générale des sols ; ce n'est pas un " PLU géant ". Le SCOT détermine les conditions permettant d'assurer :

- l'équilibre entre le renouvellement urbain et la protection des espaces naturels et des paysages,
- la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale,
- une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux.

Le périmètre du SCOT de l'Agglomération lyonnaise comprend la Communauté urbaine de Lyon, le val d'Ozon, l'Est Lyonnais, ainsi que l'agglomération de Givors, soit 72 communes et 1 250 000 habitants.

Avant d'être validé et mis en œuvre, le SCOT s'élabore au cours d'une phase de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Son mode de construction et de fonctionnement ressemble beaucoup à celui du SAGE!

Le périmètre du SAGE occupe une grande moitié Est du périmètre du SCOT de l'Agglomération lyonnaise. Les 2 démarches s'élaborent de façon quasi concomitante. Le document d'orientations générales du SCOT sera établi en 2007-2008 et la procédure d'approbation est prévue pour 2009. D'ores et déjà, partenaires du SCOT et du SAGE travaillent ensemble sur les problématiques de la ressource en eau dans l'Est Lyonnais.

> Source : Élaboration du Scot - Rapport prédiagnostic / Agence d'Urbanisme - SEPAL / mai 2005.

La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise

La DTA fixe les principaux objectifs de l'État en matière de localisation des grandes infrastructures de transport, des grands équipements, ainsi qu'en matière de préservation des espaces naturels, sites et paysages. L'État associe les collectivités locales à son élaboration. Le domaine de compétence des DTA est défini par le code de l'urbanisme. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU...) doivent être compatibles avec la DTA.

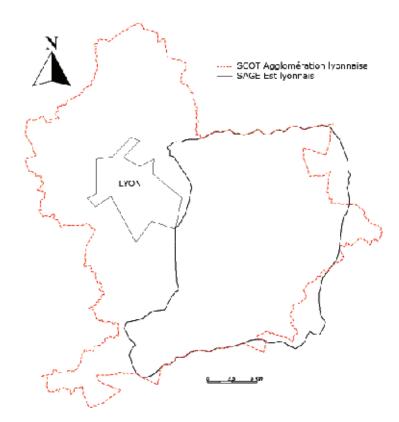
Son périmètre, correspondant aux enjeux et projets de l'État sur l'aire métropolitaine lyonnaise, s'étend bien au-delà de celui du SCOT : il englobe notamment les agglomérations de St-Etienne, Vienne, Bourgoin-Jallieu, Ambérieu-en-Bugey et Villefranche-sur-Saône. Il s'articule autour de 4 territoires à enjeux dont l'un, "espace interdépartemental autour de Satolas", inclut le secteur du SAGE.

Le projet d'aménagement global de l'Est Lyonnais porte sur plusieurs points :

- soutien de la restructuration de la 1ère couronne de l'Est Lyonnais soumise à un fort développement urbain,
- développement du centre d'échange multimodal de St-Exupéry,
- garantie du bon fonctionnement des zones d'activités d'envergure en y intégrant les contraintes environnementales,
- d'une façon générale, développement du fret ferroviaire.

L'enquête publique de la DTA s'est déroulée en début d'année 2005. Son approbation en Conseil d'État est prévue à l'hiver 2005-2006.

> Pour en savoir plus : www.rhone-alpes.equipement.gouv.fr



Le SEPAL (Syndicat mixte d'Études et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise) a pour but, à travers le SCOT, de doter l'agglomération lyonnaise de nouvelles orientations d'aménagement pour le long terme (horizon 2030). Le Syndicat regroupe des élus du Grand Lyon et des structures intercommunales de l'Est Lyonnais, de l'Ozon et de Rhône-Sud. Le SEPAL est aussi une structure dotée d'un personnel, d'un budget et de moyens propres.



Secteur de Mions - Corbas - StPriest : une mosaïque de zones urbaines, industrielles et agricoles

Fond issu de BD ORTHO®/
© IGN-PARIS - Autorisation

Paroles d'acteurs.... L'Agence d'Urbanisme no

L'Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise

Interview de Joëlle DIANI, représentante au sein de la CLE de l'Agence d'Urbanisme

Quels sont les missions de l'Agence d'Urbanisme ?

Nos missions recouvrent principalement 3 domaines : l'observation, le projet d'aménagement, et la planification à différentes échelles telles que celles de la DTA, du SCOT et des PLU où nous intervenons au titre de maître d'œuvre. Nos partenaires sont principalement L'État, le Département du Rhône,

les collectivités territoriales de la métropole comme le Grand Lyon, mais aussi des territoires en limite avec la récente adhésion de

5 communautés de communes voisines, et des organismes tels que l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) ou la CCIL (Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon)...

L'eau et les enjeux attachés à sa protection en termes de ressource ou de risques, ainsi que la valorisation des sites et usages récréatifs qui lui sont liés, représentent aujourd'hui un thème récurrent des projets d'aménagement (ex : le projet de l'Anneau Bleu) ou de planification : se pose par exemple pour le SCOT en cours la question de l'arbitrage et des limites entre les vocations urbaines et la protection de la nappe dans la plaine de l'Est Lyonnais...

Qu'attendez-vous du SAGE ?

Le travail de la CLE nous intéresse au titre des PLU et du SCOT. Aujourd'hui le PLU du Grand Lyon est en cours d'approbation, il devra se mettre en conformité avec le SAGE pour, au-delà de l'obligation légale, devenir un outil opérationnel de ce dernier.

La concomitance de l'élaboration du SCOT de l'Agglomération lyonnaise et du SAGE est une chance pour construire un projet commun. La connaissance fine des enjeux liés à l'eau sur la plaine de l'Est Lyonnais va clarifier les règles d'exercice de la planification et éclairer les conséquences de certaines options du SCOT. Je pense que la CLE et l'équipe technique en charge du SAGE auront un important travail à faire avec l'équipe du SCOT. La traduction du SAGE dans le SCOT peut être minimum, mais elle peut aussi être un relais pour le SAGE, par un travail de coopération et de co-élaboration au delà de la simple conformité d'un point de vue réglementaire.

Après la signature du SAGE, il serait utile que la CLE collabore avec le SEPAL pour assurer la pérennité des orientations stratégiques de prise en compte des enjeux liés à l'eau, que ce soit en termes de mode d'occupation du territoire et de règles d'usage du sol, ou encore en termes de transport et de projets de grandes infrastructures.

Quel est le rôle de l'Agence d'Urbanisme au sein de la CLE ?

Au cours de la phase d'état des lieux - diagnostic, nous n'étions pas dans la perspective de faire des propositions. Mais nous avons un rôle d'écoute, que nous devons relayer dans nos services. Le SAGE, comme le SCOT, c'est aussi un mode de fonctionnement avec les élus et différents acteurs. C'est une

sorte de " mise en culture " des acteurs, sur un projet du territoire

et sur la base d'études scientifiques. Les réunions sont parfois très techniques, mais constituent des moments forts pour sensibiliser.

Conclusion

"mise en culture" des acteurs.>>

...le SAGE est une

Le thème de l'eau est aujourd'hui assez puissant pour qu'il constitue la seule barrière crédible contre une urbanisation irréfléchie. Il y a un tel consensus sur la nature aujourd'hui... Dans l'Est Lyonnais, même si on ne perçoit pas bien cette ressource invisible qu'est la nappe, il faut absolument la prendre en compte pour assurer un développement viable.

L'Agence d'Urbanisme pour le Développement de l'Agglomération Lyonnaise est une association loi 1901 regroupant des partenaires à vocation d'intérêt général. Ces partenaires définissent ensemble le programme de travail de l'Agence et en recueillent les résultats. La mission d'intérêt général de l'Agence est de contribuer à l'harmonisation des politiques publiques. Pour cela elle enregistre et suit l'évolution des données du territoire, élabore des programmes d'études qu'elle définit avec ses partenaires, les met en œuvre, et en assure la diffusion et le suivi.

Les membres de l'Agence d'Urbanisme : État, Communauté urbaine de Lyon, SEPAL, Département du Rhône, Villes de Lyon et Villeurbanne, SYTRAL, ADEME, CCIL, Syndicat mixte de l'Ouest Iyonnais et 5 Communautés de communes périphériques de l'agglomération.

> Pour en savoir plus : www.urbalyon.org



...Le SDAGE

Élaboré par le Comité de bassin* et approuvé par l'État en 1996, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) fixe sur chacun des 6 grands bassins métropolitains, les grandes orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le SAGE de l'Est Lyonnais devra être compatible avec le SDAGE Rhône Méditerranée et Corse. En pratique, le SAGE doit décliner localement les objectifs majeurs du SDAGE. SAGE et SDAGE sont dotés de la même portée juridique : ils s'imposent aux programmes et aux décisions de l'État, des collectivités et de leurs établissements publics.

Conformément aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (cf. " le point sur... la DCE "), le SDAGE est actuellement en cours de révision. Le " nouveau " SDAGE sera publié en 2009.

...La DCE

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée par le Parlement européen le 23 octobre 2000, transposée en droit français le 21 avril 2004, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique. Elle fixe des objectifs ambitieux de bon état écologique des eaux superficielles et souterraines à l'horizon 2015, qui seront précisés dans les SDAGE actuellement en cours de révision. Afin d'associer chacun à cette démarche de révision, des phases de consultation du public sont organisées : une 1ère consultation s'est tenue entre mai et novembre 2005 pour valider l'état des lieux et recueillir l'avis du public sur les enjeux et les priorités au niveau de chaque grand bassin. Une 2nde consultation est prévue fin 2007

Système

autonome:

remblaiement

d'assainissement

filtre à sable avant



* Comité de bassin :

C'est une assemblée qui regroupe les différents acteurs agissant dans le domaine de l'eau. Son objet est de définir de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques, à l'échelle du grand bassin versant hydrographique. II existe aujourd'hui 7 comités de bassin sur le territoire métropolitain. Le territoire d'action de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse est composé de deux " districts hydrographiques " ayant chacun leur comité de bassin : le Comité

de bassin Rhône-Méditerranée et le Comité de bassin de Corse. Les comités de bassin donnent un avis conforme sur les taux des redevances prévues pour financer le programme de l'Agence de l'eau.

Les comités de bassin sont également chargés depuis 1992 d'élaborer les SDAGE, avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation de l'État. Ils en suivent l'exécution et ils donnent leur avis sur les périmètres et le contenu des SAGE. Ils sont chargés de la coordination du chantier de la DCE. (source: www.eaurmc.fr).

pour permettre au public de se prononcer sur le projet de SDAGE.

La DCE confirme et consolide les principes de gestion de l'eau en France, et notamment la mise en œuvre des SAGE. La loi du 21 avril 2004 portant transposition de la DCE renforce ainsi la portée juridique du SDAGE et du SAGE : désormais, SCOT et PLU doivent être compatibles avec le SDAGE ou le SAGE ou rendus compatibles avec eux dans un délai de 3 ans. Plus d'infos : http://rdb.eaurmc.fr/

http://www.ecologie.gouv.fr/

Le SAGE

en ligne

Retrouvez les comptesrendus et l'échéancier des réunions, les membres de la CLF le carnet d'adresses les cartes du SAGE et d'autres informations sur le site Internet du SAGE : www.rhone.fr/sage-est-**Iyonnais**

> inf'EAU

L'assainissement non collectif

Tout logement doit être équipé d'un système de traitement de ses eaux usées, conforme aux normes en vigueur. En l'absence d'un réseau collectif de type " tout

> à l'égout ", le particulier est tenu de posséder un système d'assainissement au niveau de sa parcelle.

> Les systèmes de traitement individuel présentent une efficacité très satisfaisante s'ils sont conformes à la réglementation et régulièrement entretenus.

> Au 31 décembre 2005, les communes exerceront leurs nouvelles compétences en matière d'assainissement non collectif, notamment le contrôle des installations, en mettant en place un véritable service de proximité avec l'usager : le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

> Dans le Rhône, le Département s'est engagé à soutenir les communes dans ces nouvelles compétences. Cette assistance technique se traduit par l'animation d'un Service d'Assistance Technique à l'Assainissement Autonome (SATAA). Elle est

conduite à tous les stades de l'organisation et de la gestion du SPANC, mais aussi aux étapes de réalisation du zonage d'assainissement. Le SATAA peut aussi diffuser de l'information sur les filières techniques des installations individuelles.

> Pour en savoir plus : Raphaël Youssoufian - Département du Rhône / Service Agriculture et Environnement - 04 72 61 36 30 - raphael.youssoufian@rhone.fr

La Lettre du SAGE,

Publication de la Commission Locale de l'Eau n°1 - décembre 2005 ISSN en cours

Directeur de la publication :

Raymond DURAND, Président de la CLE

Edition:

Département du Rhône Service Agriculture et Environnement



LE DÉPARTEAUNT

Conception graphique:

Montillet & Partners

Tirage: 5 000 exemplaires

Avec le concours financier de :



